



## changement de dénomination

Par **m'ric**, le **20/12/2018** à **20:41**

Bonjour,

Un décret datant des années 60 précise que tout agent public issu de l'école X peut bénéficier d'une prime Z.

Entre les années 60 et aujourd'hui, l'école X a changé trois fois de nom (X, X', X'' et maintenant X''').

Le décret n'a jamais été modifié, mais une instruction ministérielle mentionne ces écoles comme ouvrant droit à la prime Z.

Or, je me suis vu retiré le bénéfice de la prime Z au motif que l'école X''' dont je suis issu, n'est pas mentionné dans le décret des années 60. Que seule l'école X y ouvre droit, alors qu'elle a changé d'appellation en 1984, et que le décret n'a jamais été actualisé.

Ma question est la suivante: les changements d'appellation de l'école remettent-ils en cause les dispositions juridiques du décret initial?

J'ai bien trouvé des décisions en faisant état mais portant sur des changements de dénomination dans le secteur privé. Je n'en ai pas trouvé pour des écoles ou des entreprises à caractère publiques.

Je tiens à préciser que certains agents ont bénéficié de cette prime et ne leur a pas été retirée (mais ça, le TA n'en tiendra pas compte), et que pour d'autres, cette prime n'a purement et simplement jamais été versé pour les mêmes motifs que moi.

Merci de votre réponse.

Par **maitremurielbodin**, le **20/12/2018** à **21:46**

honnêtement, vous donner un avis sans que l'on puisse voir ni les statuts des X, Z ou Y et surtout sans référence du décret, c'est comme demander à un chauffeur de rouler les yeux bandés sur une autoroute...ça pourrait être à contresens, il n'y verrait rien. Le droit administratif est précis pour pouvoir être discuté et travaillé. donc l'exposé doit être précis.